



Remboursement d'une partie d'un solde de tout compte

Par **loanceol**, le 11/12/2014 à 11:06

Bonjour,

j'ai besoin d'un avis concernant une erreur de versement d'un solde de tout compte par l'employeur à la fin d'un CDD.

Sur mon reçu, je dois avoir 3665,90€.

L'employeur m'a versé 4558,30€ (soit le montant ci dessus + les charges).

Je n'avais vérifié le montant versé, j'ai encaissé.

Maintenant, 6 mois après la fin de contrat, mon ancien employeur me demande de rembourser la différence avant la fin de l'année 2014.

Quel recours ai-je?

Dois-je tout versé si rapidement?

L'employeur est-il dans son droit de me réclamer cette somme?

Je vous remercie de vos conseils

Par **moisse**, le 12/12/2014 à 10:41

Bonjour,

L'erreur ne fait pas le droit.

Sous réserve que l'employeur n'ait pas tort dans ses calculs.

Recours: aucun

Versement d'un bloc: oui

Vous avez de la chance, il vous laisse quelques jours.

Droit de répétition de l'indu : oui
Intérêts sur la somme: oui dès la demande de répétition.